

WHISPERIAL

Le copilote intelligent de l'entrepreneur, de l'idée à la croissance.

GUIDE GRATUIT · PORTEUR DE PROJET

La micro-entreprise de A à Z

*Droits, obligations, fiscal, social, déclarations,
facturation, patrimoine et cumul. Édition 2026.*

1. La micro-entreprise en bref

La micro-entreprise (ou auto-entreprise) est un régime simplifié de l'entreprise individuelle. Création en quelques minutes sur le guichet unique de l'INPI, sans capital ni statuts, comptabilité allégée, et cotisations calculées directement sur le chiffre d'affaires encaissé : pas de CA, pas de charges.

Ses atouts	Ses limites
Création simple et gratuite, gestion allégée	Aucune charge ni frais professionnel déductible
Charges proportionnelles au CA encaissé	Plafonds de chiffre d'affaires à ne pas dépasser
Idéal pour tester ou lancer une activité seul	Protection sociale plus légère (pas de chômage)
Franchise de TVA possible au démarrage	Peu adapté aux projets à forts investissements

2. Plafonds et seuils 2026

Deux jeux de seuils à ne pas confondre : le plafond du régime micro (revalorisé pour 2026-2028) et le seuil de franchise de TVA (inchangé en 2026).

Plafonds de chiffre d'affaires (2026-2028)

Activité	Plafond de CA annuel HT
Vente de marchandises, hébergement	203 100 €
Prestations de services et professions libérales	83 600 €
Activité mixte	203 100 € au total, dont 83 600 € max en services

Proratisés en cas de création en cours d'année. Un dépassement une seule année ne fait pas sortir du régime ; deux années consécutives, oui (bascule au régime réel au 1er janvier suivant).

Seuils de franchise de TVA (2026)

Activité	Seuil de base	Seuil majoré
Vente / hébergement	85 000 €	93 500 €
Prestations de services	37 500 €	41 250 €

En cas de dépassement de la TVA

Tant que vous restez sous le seuil de base, vous ne facturez pas la TVA (mention « TVA non applicable, art. 293 B du CGI »). Si vous franchissez le seuil majoré, vous devez facturer la TVA dès le 1er jour du mois de dépassement. Vous récupérez alors la TVA sur vos achats, mais vos tarifs augmentent d'autant pour vos clients particuliers.

3. Vos cotisations sociales (URSSAF)

Elles sont calculées sur le CA encaissé, sans déduction possible. Taux 2026 :

Nature de l'activité	Taux 2026
Vente de marchandises / hébergement	12,3 %
Prestations de services commerciales et artisanales (BIC)	21,2 %
Professions libérales au régime général (BNC)	25,6 %

Nature de l'activité	Taux 2026
Professions libérales relevant de la CIPAV	23,1 %

S'ajoute la contribution à la formation professionnelle (CFP, de 0,1 % à 0,3 % du CA), qui ouvre des droits à la formation.

L'ACRE : l'allègement de démarrage (réforme 2026)

L'ACRE réduit vos cotisations pendant les premiers trimestres, mais elle a changé en 2026 — trois points essentiels :

- **Demande obligatoire dans les 60 jours** suivant le début d'activité. Elle n'est plus automatique : passé ce délai, l'exonération est définitivement perdue.
- **Taux réduit de moitié** : 50 % pour les créations avant le 1er juillet 2026, 25 % pour les créations à compter du 1er juillet 2026.
- **Éligibilité resserrée** : demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA/ASS, moins de 26 ans, création en QPV ou zone rurale, etc. — et ne pas avoir eu l'ACRE dans les 3 dernières années.

Concrètement, les taux de cotisations pendant l'ACRE :

Activité	Création avant 01/07/2026 (-50 %)	Création dès 01/07/2026 (-25 %)
Vente de marchandises	6,2 %	9,3 %
Services BIC	10,6 %	15,9 %
Libéral régime général (BNC)	12,8 %	19,2 %
Libéral CIPAV	13,4 %	17,4 %

L'exonération s'applique jusqu'à la fin du 3e trimestre civil suivant le début d'activité (jusqu'à 12 mois si vous créez en début de trimestre : 1er janvier, avril, juillet ou octobre).

4. Votre fiscalité

Impôt sur le revenu : abattement ou versement libératoire

Par défaut, l'administration applique un abattement forfaitaire sur votre CA avant impôt (71 % vente, 50 % services BIC, 34 % libéral). En option, le versement libératoire permet de régler l'impôt en même temps que les cotisations, à taux fixe :

Activité	Taux du versement libératoire
Vente de marchandises	1 %
Services BIC	1,7 %
Libéral / BNC	2,2 %

Le versement libératoire n'est ouvert que si votre revenu fiscal de référence (N-2) ne dépasse pas un plafond par part de quotient familial (de l'ordre de 27 500 € à 29 000 € — vérifiez le seuil en vigueur). Il est avantageux surtout si votre taux d'imposition est élevé.

La CFE (cotisation foncière des entreprises)

- **Exonérée la 1re année** d'activité.
- **Due dès la 2e année** : avis reçu en novembre, à payer avant le 15 décembre. Montant selon la commune et le CA N-2 (base minimum, souvent de quelques centaines d'euros).
- **Exonération possible** pour les très petits CA (en dessous d'un seuil de recettes) — renseignez-vous auprès de votre service des impôts.

5. Déclarations et comptabilité

La déclaration de chiffre d'affaires (URSSAF)

- **Périodicité** : mensuelle (avant la fin du mois suivant) ou trimestrielle (30 avril, 31 juillet, 31 octobre, 31 janvier), au choix.
- **Obligatoire même à 0 €** : on déclare le CA encaissé, pas facturé. La 1re déclaration intervient au plus tôt ~90 jours après le début d'activité.
- **En cas d'oubli** : pénalité d'environ 55 à 58 € par déclaration manquante ; au-delà de 3 mois, taxation d'office sur base majorée ; après 24 mois consécutifs sans déclaration, radiation automatique.

La règle d'or de trésorerie

Même si vous ne pouvez pas payer, déclarez quand même, puis demandez un délai à l'URSSAF depuis votre espace. Et surtout : mettez de côté le montant de vos cotisations à chaque encaissement — le CA n'est pas votre bénéfice.

La déclaration fiscale annuelle

Distincte de l'URSSAF : chaque année, vous reportez votre CA sur la déclaration de revenus (formulaire 2042-C-PRO) pour le calcul de l'impôt du foyer.

Votre comptabilité (allégée mais obligatoire)

- **Un livre des recettes** chronologique et détaillé (obligatoire pour tous).
- **Un registre des achats** (obligatoire pour les activités de vente).
- **Conservez** factures et justificatifs pendant 10 ans.

6. La facturation

Toute facture doit comporter des mentions obligatoires :

- Vos coordonnées (nom, adresse) et votre numéro SIRET
- L'identité du client, la date et un numéro de facture séquentiel
- La désignation, la quantité et le prix unitaire HT de chaque prestation ou produit
- **La mention « TVA non applicable, art. 293 B du CGI »** si vous êtes en franchise de TVA
- La date d'échéance de paiement et les pénalités de retard applicables
- **Pour le BTP** : l'assurance décennale et les coordonnées de l'assureur

La facturation électronique arrive — calendrier micro-entreprise

1er septembre 2026 : vous devez être en mesure de recevoir des factures électroniques de vos fournisseurs, via une plateforme agréée.

1er septembre 2027 : vous devrez émettre vos factures B2B au format électronique. Un simple PDF par email ne suffira plus pour les échanges entre professionnels.

À prévoir : le choix d'une plateforme (le portail public gratuit ou une plateforme partenaire agréée). Cela concerne aussi les micro-entrepreneurs en franchise de TVA.

7. Votre protection sociale (CPAM, retraite)

En micro, vous êtes affilié à la Sécurité sociale des indépendants, gérée par l'Assurance Maladie (CPAM). Vos cotisations financent une couverture réelle, mais plus légère que celle d'un salarié.

- **Maladie** : remboursements de soins comme tout assuré ; indemnités journalières possibles sous conditions d'ancienneté (affiliation d'au moins 12 mois) et de revenu minimum. Un CA trop faible réduit, voire annule, ces indemnités.
- **Retraite** : vous validez des trimestres à condition d'atteindre un CA minimum dans l'année. Les libéraux CIPAV relèvent d'un régime de retraite spécifique.
- **Maternité / paternité** : indemnités et allocation de repos sous conditions.
- **Chômage** : vous ne cotisez pas à l'assurance chômage et n'y ouvrez pas de droits au titre de la micro.

8. Les assurances

- **Responsabilité civile professionnelle (RC Pro)** : obligatoire pour les activités réglementées (santé, bâtiment, droit, conseil réglementé, transport...), fortement recommandée pour les autres.
- **Assurance décennale** : obligatoire pour les métiers du bâtiment, dès le 1er chantier.
- **Selon l'activité** : assurance des locaux, du véhicule professionnel, cyber-assurance... à adapter à vos risques réels.

9. Le médiateur de la consommation

Une obligation souvent oubliée

Si vous vendez à des particuliers (B2C), vous devez adhérer à un médiateur de la consommation et communiquer ses coordonnées à vos clients (sur votre site, vos CGV et vos documents contractuels). C'est une obligation légale, dont l'absence peut être sanctionnée. Elle ne concerne pas les activités exclusivement entre professionnels (B2B).

10. Votre patrimoine

Depuis la réforme de l'entreprise individuelle (mai 2022), votre patrimoine personnel est mieux protégé :

- **Séparation automatique** : vos biens personnels sont, par principe, protégés des créanciers professionnels (sauf exceptions, par exemple une caution personnelle donnée à une banque).
- **Résidence principale** : insaisissable de droit par les créanciers professionnels.
- **Autres biens fonciers** : vous pouvez les protéger par une déclaration d'insaisissabilité chez le notaire.

11. Cumuler la micro avec autre chose

La micro se cumule avec de nombreuses situations — c'est l'une de ses forces :

Vous êtes...	Ce qu'il faut savoir
Salarié	Cumul possible ; vérifiez votre clause d'exclusivité et votre devoir de loyauté. Les fonctionnaires ont des règles spécifiques (autorisation).
Demandeur d'emploi	Cumul avec l'ARE (maintien partiel) ou l'ARCE (capital), + ACRE. Voir le guide « Financer son projet ».
Bénéficiaire du RSA	Cumul possible ; la CAF neutralise les 3 premiers mois, puis ajuste le RSA à chaque déclaration trimestrielle de ressources.
Aux revenus modestes	La prime d'activité peut compléter vos revenus (calcul automatique par la CAF sur déclaration trimestrielle).

Vous êtes...	Ce qu'il faut savoir
Retraité	Cumul emploi-retraite possible sous conditions.
Étudiant	Cumul possible ; statut étudiant-entrepreneur pour être accompagné.
Multi-activités	Plusieurs activités dans une seule micro : un seul plafond global (203 100 € dont 83 600 € en services).

RSA et France Travail : une nouveauté à connaître

Depuis 2025, les bénéficiaires du RSA sont automatiquement inscrits à France Travail et signent un contrat d'engagement. Créer sa micro peut s'inscrire dans ce parcours d'accompagnement — un atout, pas une contrainte, si vous êtes bien suivi.

12. Compte bancaire et bonnes pratiques

- **Compte dédié** : un compte bancaire séparé devient obligatoire si votre CA dépasse 10 000 € sur deux années civiles consécutives. Un compte courant dédié suffit — pas besoin d'un compte « pro » coûteux au démarrage.
- **Provisionnez vos charges** : mettez de côté cotisations + impôt à chaque encaissement. Le piège classique est de dépenser un CA qui n'est pas votre bénéfice.
- **Anticipez les échéances** : posez des alertes avant chaque déclaration et avant la CFE de décembre.
- **Sachez quand changer de statut** : si vous approchez des plafonds, avez beaucoup d'achats à déduire ou accueillez un associé, la micro n'est plus adaptée (voir le guide « Choisir son statut juridique »).

Bon à savoir

Les montants, taux, seuils et échéances de ce guide sont ceux applicables en 2026 et peuvent évoluer (lois de finances, réformes URSSAF, CAF, France Travail). Vérifiez toujours les paramètres en vigueur auprès de l'organisme concerné (URSSAF, impôts, CAF, France Travail) ou avec un expert-comptable. Ce guide informe, il ne constitue pas un conseil personnalisé.

Passez de l'information à l'action avec Whisperial

- Dans Whisperial, votre statut micro alimente automatiquement le calcul de vos cotisations, de votre TVA et de votre reste à vivre — sans ressaisie.
- Le module Facturation édite vos devis et factures conformes et intègre la plateforme agréée de facturation électronique.
- Une question fiscale ou sociale pointue ? Prenez rendez-vous avec un expert-comptable partenaire depuis la marketplace.

Retrouvez ces outils dans votre espace whisperial.com